

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech);

Vu l'arrêté du 22 mars 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils,

Arrête:

**Article 1<sup>er</sup>**

À l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 mars 2019 susvisé:

*Mention très bien,*

les mots: « M. Niggel (Vincent, Maio, Michel) » sont remplacés par les mots: « M. Niggel (Vincent, Mario, Michel) ».

**Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président du conseil général  
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie  
et des technologies empêché :  
*L'ingénieur général des mines,*  
VINCENT THÉRY